

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
PARIS	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 OCTOBRE

LE BUDGET

M. Rouvier, ministre des finances, après avoir pris connaissance du vote émis avant-hier par la commission du budget, s'est empressé de renoncer à la taxe sur les spécialités pharmaceutiques pour obtenir l'équilibre du budget de l'exercice 1891.

Cette taxe serait remplacée par une autre opération financière qui n'est pas encore arrêtée dans la pensée du ministre des finances.

Préalablement, M. Rouvier a écrit à ses collègues du cabinet pour les inviter à rechercher dans leurs départements respectifs toutes les économies possibles.

La grande préoccupation de M. Rouvier est, en effet, à l'heure actuelle, de rendre ses collègues solidaires de ses combinaisons budgétaires.

On a déjà remarqué tous les efforts qu'il avait faits au cours de son entrevue d'avant-hier avec la commission du budget pour rejeter sur les autres membres du cabinet la responsabilité du déficit de 19 millions.

C'est la première fois qu'un ministre des finances se plaint ainsi de ses collègues et leur reproche, devant une commission parlementaire de n'avoir pas voulu faire d'économies.

Après cet oubli de la solidarité ministérielle, on ne saurait s'étonner du discrédit dans lequel M. Rouvier est tombé auprès de ses collègues.

Le départ de M. Rouvier ne changerait rien, du reste, à la situation générale du ministère. Sa présence dans les conseils du gouvernement est, depuis longtemps, une cause d'ennui en raison de sa constante indécision.

Disons pour finir que M. Rouvier a reçu mardi soir M. Casimir Périer, président de la commission du budget, et a conféré hier à midi avec M. Burdeau, rapporteur général.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, M. Rouvier n'a aucunement l'intention de donner sa démission.

Il a déclaré hier matin, à différentes personnes, qu'il ne se retirerait que sur un vote formel de la Chambre.

« La France voit arriver sans crainte la rentrée des Chambres », dit un journal opportuniste ; il pourrait ajouter : et avec quelque joie. Le peuple de France ressemble à l'écolier : quand arrivent les vacances parlementaires, il chante : Vivent les vacances ! les députés vont nous laisser la paix. Au bout de trois mois il s'ennuie ; les députés rentrent : quelle chance ! s'écrie-t-il, ils vont se battre, on rira bien.

Sans doute ils vont se battre, sur quoi et comment, on ne sait trop, mais sûrement ils se battront.

D'abord, s'ils assomment ce pauvre Rouvier, on s'amusera beaucoup ; puis voici M. Hubbard qui veut faire élire les sénateurs par le suffrage universel ; M. Maujan qui pose ce principe : Le peuple souverain fait les députés, donc il peut les défaire ; quand un député a cessé de plaire, ses électeurs ont le droit d'exiger sa démission. Cette motion, si logique

qu'elle soit, n'a aucune chance d'être adoptée.

Il y a aussi le boulangisme qui, d'une manière ou de l'autre, fournira un prétexte à bataille. Ajoutons l'impôt d'accroissement sur les Congrégations qui accroîtra le grabuge ; enfin il y a le budget qui comprend tout.

LE NOUVEAU CABINET PORTUGAIS

Le nouveau ministère est définitivement constitué en Portugal.

Trois progressistes et quatre conservateurs forment le nouveau cabinet. Il a dû se présenter lundi aux Cortès à qui il appartient d'approuver la convention anglo-portugaise pour qu'ensuite elle puisse recevoir la ratification de la part du roi.

Comme on le voit, la solution de la crise ministérielle en Portugal, en dépit des efforts de l'opposition, est un premier pas dans la voie d'apaisement des esprits surchauffés par le conflit avec le cabinet de Londres.

La situation politique en Portugal est loin d'être pessimiste, comme se plaisaient à le dire des agences internationales de spéculation.

L'ALLEMAGNE ET LA HOLLANDE

La Gazette d'Aix-la-Chapelle publie un article sur la Hollande et la maladie du roi Guillaume.

Cet organe allemand, dont les attaches officielles sont connues, exprime l'espoir que « la Hollande sera un jour partie intégrante de la confédération germanique. Ce sera un fait accompli le jour où le duc de Nassau recueillera la succession de la délicate princesse Wilhelmine, dont l'accession au trône de Hollande ne peut tarder beaucoup.

CLEPTIE OU CLEPTÈS ?

On connaît aujourd'hui la manœuvre frauduleuse qui a servi au préfet de la Vienne pour contester contre tout droit et toute justice l'élection de M. le comte de la Rochethulon.

Les agents du candidat officiel ont choisi parmi les électeurs ceux qu'ils savaient illettrés, se sont fait adroitement montrer leurs bulletins, et, avant de les rendre, ont collé sur le nom du conservateur une bande de papier gommé au nom de leur patron.

Ce sont ces bulletins que M. le préfet veut inscrire au profit du candidat républicain.

« Ce fonctionnaire, dit spirituellement la Patrie, porte d'ailleurs un nom prédestiné et passablement inquiétant. Il se nomme Cleptie. Ce mot n'aurait-il pas la même étymologie que Clephte, lequel vient, comme on sait, du grec moderne Cléptès, dérivé lui-même du grec ancien Cléptès de Cléptein, voler, dérober.

» Les Clephtes, montagnards « libres », ne se gênent pas pour dépouiller les voyageurs ; M. Cleptie, lui, ne se gêne pas pour dépouiller... les scrutins. »

C'est curieux comme certains républicains « dépouillent » toujours quelque chose — ou quelqu'un !

« Si j'employais en Italie, a dit M. Crispi, les procédés électoraux de M. Constans en France, je ne pourrais pas rester huit jours au pouvoir. »

LA JUSTICE RELATIVE

Le tribunal correctionnel de Blois a réduit de quarante jours la peine primitive qu'il avait infligée à M. le comte de Salaberry. Celui-ci reste donc condamné à vingt jours de prison pour avoir reproduit une parole d'un ancien magistrat de Blois : « Désormais la justice est relative ».

Cette condamnation que la Cour d'Orléans sera appelée à apprécier soulève de vives protestations dans la presse.

M. le comte de Salaberry, dans sa défense, avait, en effet, exposé sa conduite bien naturelle :

« En premier lieu, on a voulu voir dans le propos « désormais la justice est relative », l'intention chez moi d'établir une comparaison entre la magistrature ancienne et la nouvelle. Je déclare que telle n'a pas été ma pensée. Le propos a été tenu par un magistrat qui a siégé ici, par M. Boany-Pellieux.

» Ceci bien établi, peut-on reprocher à un propriétaire de se défendre contre les attentats à la propriété ? Propriétaire, je me défends contre les attaques : c'est mon droit. En demandant que la propriété soit protégée, je ne défends pas seulement ma cause, je défends celle de tous les propriétaires, grands et petits. Si la propriété n'est pas sauvegardée par la magistrature et par la loi, nous sommes désarmés, impuissants. Il y a là une question de protection sociale qui frappera le tribunal.

» Or, dans le cas qui nous occupe, mon garde, à qui je tiens à donner un témoignage public pour sa fidélité et sa loyauté, a dressé un procès-verbal pour un fait de chasse, sans permis, en temps prohibé. Il n'a pas été donné suite à ce procès-verbal.

» Comme propriétaire, j'ai été péniblement surpris, car ce que je demande, c'est l'application de la loi et la justice.

» Je n'ai fait aucune personnalité ; je n'y ai nullement pensé. J'ai voulu défendre les actes d'un serviteur loyal, j'ai voulu défendre les droits du propriétaire, et, en ce faisant, je n'ai pas seulement défendu ma cause, mais encore, je le répète, car tel a été mon but, la cause de tous les propriétaires. »

La morale de cet incident judiciaire peut se résumer ainsi : un procès-verbal est dressé contre un braconnier.

Et c'est le propriétaire de la chasse qui attrape vingt jours de prison !

On aurait voulu justifier l'assertion du magistrat Bonny-Pellieux qu'on n'aurait pu mieux réussir !

TIRAGES

Obligations de Panama. — Hier, à deux heures, il a été procédé au 44^e tirage des obligations à lots du Canal interocéanique de Panama.

A ce tirage, 60 numéros ont été extraits de la roue.

Le n° 919,299 est remboursable à 250,000 fr.	
Le n° 340,143 —	à 100,000 fr.
Le n° 878,166 —	à 40,000 fr.
Le n° 160,366 —	à 40,000 fr.
Le n° 1,239,075 —	à 5,000 fr.
Le n° 1,802,126 —	à 5,000 fr.

Bons de l'Exposition. — Hier également, à la même heure, a eu lieu au Crédit foncier le septième tirage des Bons de l'Exposition.

Le numéro 673,012 gagne cinquante mille francs.

Les numéros 1,123,476 — 168,390 — 340,979 — 747,687 — 923,495 — 1,016,287 — 317,081 — 629,280 — 1,152,001 et 1,488,260 gagnent mille francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 octobre 1890.

Une certaine amélioration s'est produite sur nos rentes, après un début assez mauvais pour tant, le 3 0/0 se relève à 93.70 ; le 4 1/2 0/0 fait 106.47 1/2.

Les grands établissements de crédit plutôt favorisés par la crise qui a sévi sur les rentes gardent leur fermeté. Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,290, la Banque de Paris à 842, la Banque d'Escompte à 540. Le Crédit Lyonnais conserve une bonne tendance à 776 et le Crédit Mobilier à 430. La Société Générale demeure sans changements à 500 fr. de même que la Société de Dépôts et Comptes courants à 600.

Les actions des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône cotent 516.25. Elles viennent de détacher leur coupon semestriel de 12.77, ce qui représente un revenu bien proche de 5 0/0. La double garantie de l'Etat et du département font que ce titre doit être recherché par l'épargne.

La tenue remarquable des Chemins de fer de Porto-Rico est due à l'excellent état des travaux dont on reçoit les meilleures nouvelles. D'ailleurs, le revenu de 45 francs par an qu'elles assurent, et la prime de remboursement de plus de 200 francs qu'elles recevront, concourent à lui donner le pas sur la plupart des valeurs similaires. On cote 292.50.

L'action des Etablissements Eiffel est ferme à 565.

Les obligations de la Société Anonyme Universelle des Alcools et Liqueurs purs se négocient avec 1.75 et 2 fr. de prime.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans le Progrès militaire d'hier :

« Aujourd'hui 15 octobre, les sous-lieutenants sortis de Saint-Cyr le 25 août dernier et pour qui des premières mises d'équipement avaient été demandées, n'ont pas encore reçu avis de la décision prise à leur égard.

» On ne peut attribuer qu'à l'inertie bureaucratique ce retard préjudiciable à des intérêts légitimes. Nous appelons sur ce point la bienveillante attention de M. de Freycinet, en rappelant que les nouveaux sous-lieutenants ont été nommés le 1^{er} octobre. »

Cette année, quelques candidats officiers ont mérité l'honneur rare d'être reçus à la fois à l'École polytechnique et à Saint-Cyr.

Ils ont tous opté pour notre premier établissement scientifique, grâce à la perspective de ne rester que deux ans sous-lieutenant d'artil-

lerie ou de génie, alors que, par une anomalie injustifiée, ils devaient marquer le pas quatre ou cinq ans au premier grade de la hiérarchie dans l'infanterie ou la cavalerie.

M. Delafond, reçu à Saint-Cyr avec le n° 5, entre à Polytechnique avec le n° 97 ; M. Brianchon, reçu à Saint-Cyr avec le n° 230, entre à Polytechnique avec le n° 149 ; M. Borel, reçu à Saint-Cyr avec le n° 389, entre à Polytechnique avec le n° 246 ; M. Dumont, reçu à Saint-Cyr avec le n° 455, figure le 239^e sur la liste de Polytechnique.

M. le général Loizillon, commandant le 4^e corps d'armée, vient de perdre, au manoir de Kerguerec, son beau-père. M. Edouard Lejeune, négociant à Brest, décoré après les journées de juin 1848 pour sa participation au rétablissement de l'ordre.

Une épidémie de fièvre typhoïde a éclaté au quartier de cavalerie de Lyon. Des mesures de désinfection ont été prises aussitôt par les autorités militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

AVIS. — *Daim égaré.*

Le Cirque Américain Krackers and C^o a perdu, mardi dernier, dans le trajet de Bourgueil à Longué, un *Daim* de grande valeur, principal ornement de sa remarquable collection d'animaux.

Prière aux personnes qui auraient rencontré ou aperçu cet animal de vouloir bien le signaler au bureau du journal.

Il est du reste très facile de s'en emparer, l'animal étant d'un caractère très doux et tout à fait apprivoisé.

Il répond au nom de *Fritz*.

Signes particuliers : Robe complètement blanche.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN MAINE-ET-LOIRE

Le *Journal officiel* publie un tableau contenant le mouvement de la population de la France en 1889.

Nous y relevons les chiffres suivants pour Maine-et-Loire :

Mariages, 3,681 ; divorces, 41.

Naissances : enfants légitimes, sexe masculin, 4,868 ; sexe féminin, 4,520 ; enfants naturels, sexe masculin, 293 ; sexe féminin, 301.

Total des naissances : 9,982.

Morts-nés : 512.

Décès : 40,770.

Excédent des décès sur les naissances : 788.

LES NOUVEAUX SAINT-CYRIENS

Le *Journal officiel* du 14 octobre a publié la liste des candidats nommés élèves à l'École spéciale militaire.

Ils sont au nombre de 464.

Voici, sauf omission, les noms des jeunes Angevins que nous avons remarqué sur cette liste :

MM. de la Bourdonnaye (Henri-Jean-Marie-Joseph), Kiffer (Jean-Henri), de la Boulaye (François), Cesbron-Lavau (Henri-Alexandre-Léon), Laroche (Roger-François-Victor), Lauhaigne (Louis-Marie-Joseph-Emmanuel), deux frères, Jean et Edouard de Boisfleury, Joseph-Méric de Bellefont, René Chesneau.

Un autre Angevin, M. Vexiau, admis à l'examen oral, aurait figuré sur la liste définitive avec le n° 123 ; nous avons le regret d'apprendre qu'il est mort avant le classement.

LE N° 4 DE SAINT-CYR

Pour atténuer la portée du triomphe du collègue Stanislas au concours général, les feuilles anticléricales prétendirent que les succès obtenus dans l'établissement si brillamment dirigé par les PP. Marianites n'impliquaient qu'une supériorité factice, laquelle supériorité était compensée par l'infériorité des candidats aux grandes Écoles.

Les faits démentent éloquentement cette malveillante assertion.

Le candidat reçu premier à l'École Polytechnique était un élève du collège Stanislas.

Le candidat reçu avant-hier premier à l'École de Saint-Cyr est un élève du même collège Stanislas.

Quel triomphe pour ce collège ecclésiastique !

Qu'en pensent nos libres-penseurs ?

UNE MÉTHODE SIMPLE POUR L'APPRECIATION DES VINS

Un négociant de Troyes communique à la *Revue vinicole* un procédé expérimental très simple et très utile pour apprécier, *a priori*, la nature des vins. Tout l'appareil consiste en un morceau de papier buvard. Il ne s'agit donc pas, on le voit, d'une réclame intéressée :

« J'emploie, dit M. Gury, un système extrêmement facile pour faire l'analyse d'un vin. Il est vrai approximativement ; mais dans un cas pressé, dans le vignoble où l'on ne peut avoir souvent des appareils encombrants, il est susceptible de rendre des services. Puis on voit tant de vins dans une journée quand on achète qu'on ne peut faire à chaque sorte de vin une expérience d'un quart d'heure. En moins d'une minute, avec ce système, on arrive au même résultat.

» J'ai une petite fiole d'alcali, du papier buvard blanc et épais. Je laisse tomber une seule goutte de vin à expérimenter sur le buvard ; je pose la tache que le vin a produite, à plat,

sur le goulot débouché de la bouteille. Voici ce qui se produit :

» D'abord, plus le vin est alcoolique, moins il a formé un cercle blanc autour de la tache verte. Cela se comprend : le papier buvard agit sur la goutte de vin comme filtre. Par capillarité, il a tiré en son cercle blanc toute la matière fluide du vin et en a laissé dans le cercle intérieur toute la partie solide, se composant d'extrait sec, tanin, matières colorantes, etc. Voilà pour l'alcool.

» Maintenant, quant aux matières solides, en prenant le papier, vous remarquez que le cercle intérieur est devenu vert. Posez-le maintenant à la lumière et regardez au travers. Plus le vin sera chargé d'extrait sec, plus il aura formé un dépôt sur le papier.

» Pour que le vin soit reconnu exempt de matières colorantes, il faut que le cercle extérieur soit resté blanc. S'il est devenu jaune, rose ou autre, c'est que le vin a été coloré artificiellement. Le cercle intérieur doit être vert bouteille, foncé plus ou moins, à proportion de sa couleur.

» C'est procédé est très expéditif et ne coûte rien. »

BRISAC. — Dimanche dernier, vers 3 heures, une querelle s'éleva entre les deux frères Héry, dont l'un est soldat au 66^e de ligne à Tours, actuellement en congé, le nommé Chesnaie, garçon meunier.

A plusieurs reprises, le militaire, tout en prenant le parti de son frère, essaya d'apaiser le différend, et il réussit même à faire sortir son frère de l'auberge où l'on se disputait.

Les deux frères Héry avaient déjà fait cent mètres lorsqu'ils furent rejoints par Chesnaie. Le garçon meunier les invectiva de nouveau ; le soldat pria Chesnaie de les laisser s'en retourner tranquille. Mais Chesnaie continua à lancer ses injures.

Perdant patience, le militaire revint sur le garçon meunier et d'un coup de poing l'envoya rouler sur le sol. Chesnaie tomba si malheureusement sur un caillou qu'il resta étendu sans mouvement. Il avait le crâne fracturé. Un médecin appelé près du blessé a considéré son état comme très grave.

Le soldat Héry a été arrêté et conduit à la prison d'Angers.

ANGERS. — La foire de mardi. — La foire mensuelle d'octobre, qui s'est tenue avant-hier à Angers, avait attiré beaucoup de monde.

Le marché aux bêtes à cornes regorgeait d'animaux de tout âge. C'est le moment où les éleveurs retirent des prairies bordant les rivières, les bestiaux qui ont passé la seconde partie de l'été à paître les regains. Sans doute les eaux sont encore basses et le sol reste très sec ; mais la saison s'avance et le temps peut

changer d'un jour à l'autre, donner de la pluie et amener des crues. Aussi, beaucoup de cultivateurs avaient-ils mis mardi leurs bestiaux en vente.

Le grand nombre de sujets a causé une baisse assez sensible, qui pouvait en moyenne s'élever à 20 francs par tête. Cette comparaison est établie sur les cours de la foire du mois d'août. Bien des acheteurs trouvaient que c'est encore trop tôt pour faire des acquisitions. L'automne ayant été très sec, la nourriture, à l'exception du foin, manque beaucoup en ce moment. Espérons que les prix se relèveront un peu à la Saint-Martin.

Par contre, les chevaux étaient fort en vogue. Des animaux reformés par la remonte et vendus à l'encan, montaient jusqu'à la somme de 500 fr. C'est bien cher payer une bête à moitié usée.

Le marché aux cochons était des mieux fournis et des plus animés. Sur cette place la vente était facile et les transactions nombreuses, mais à des prix modérés.

Le foin et la paille restent à des prix moyens mais les céréales ont augmenté.

NIORT. — Un lot de 25,000 fr. — On annonce que M. B..., premier commis de la direction des contributions indirectes, à Niort, vient de gagner un lot de 25,000 fr. à l'un des derniers tirages des obligations du Crédit foncier.

Horrible accident. — Vendredi, vers cinq heures du soir, le jeune Adolphe Gaudin, âgé de quatorze ans, a eu la main droite complètement coupée par le volant d'une machine à vapeur.

Le père de ce jeune homme a été écrasé, il y a quelques années, sur la voie du chemin de fer où il était employé.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 16 octobre, *les Chevaliers du Pince-nez*, comédie en 2 actes, de MM. E. Grangé, Deslandes et Thiboust.

Philémon et Baucis, opéra en 2 actes, de MM. Barbier et Carré, musique de Ch. Gounod.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Salle du Cirque (quai Gambetta)

Dimanche 19 octobre 1890, à 1 h. 1/2 précise
364^e Concert Populaire

PROGRAMME

1. *Symphonie Écossaise* (Mendelssohn).
2. *Samson et Dalila* (Saint-Saëns). — A Dansé des Prêtresses du Dagon ; B Bacchanale.
3. *Entr'acte (passepiéd) de la Basoche* (A. Messager). — 1^{re} audition à Angers.
4. *Suite du Roi de Lahore* (Massenet). — Ouverture ; Divertissement des esclaves persanes ; Entr'acte ; Cortège.

L'orchestre sera dirigé par M. G. Lelong.

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Elle reprit, avant qu'il l'eût questionnée :

— Ton cœur est comme la mer, Pierre. Il reçoit tous les vents du large.

— Que veux-tu dire ? interrogea-t-il.

La vieille femme posa son tricot sur la table. Elle se leva à son tour, et se plaçant en face du jeune homme, respectueuse ainsi qu'une servante en face de son seigneur :

— Monsieur le comte, murmura-t-elle, il est temps que je vous parle comme je dois vous parler.

— Mère ! s'écria Pierre bouleversé.

Elle poursuivit avec solennité :

— Vous ne devez plus m'appeler ainsi. Je me suis trop bien faite à la douceur de ce mot, j'y ai pris trop de plaisir. Je dois vous faire ma confession. Je ne suis pas votre mère, je suis la mère de la morte. Écoutez-moi bien. Cette nuit même, Jeanne est venue me voir.

— Jeanne !...

— Oui, Jeanne. Elle est venue avec ses habits de demoiselle, comme le jour où elle sortit du couvent. Oh ! elle n'était pas triste, allez ! Elle avait de la joie dans les yeux, de la lumière autour de la tête. Elle était comme on peint les saintes. Elle s'est approchée de moi ; elle m'a parlé.

Pierre, immobile, la regardait, se demandant lequel des deux, de lui ou d'elle, était sous l'empire de l'hallucination.

— Voici ce qu'elle m'a dit, monsieur le comte :

« Mère, il n'est pas bon que l'homme vive seul. Il y a près de toi un ami que nous avons bien aimé. Tu lui diras que le temps des larmes est passé, que je ne veux pas qu'il pleure plus longtemps, parce que je suis bien heureuse et que cela me ferait du chagrin. Tu lui diras de quitter l'île, d'aller habiter sur la côte, de chercher une jeune fille qui puisse lui rendre le cœur avec son amour et le rendre heureux, lui aussi. »

— Elle a dit cela ? — interrompit L'Onnois.

— Ce sont ses propres paroles, monsieur le comte.

Il y eut quelques instants de silence. Une grande plainte du vent passa sur la demeure, l'emplissant d'un bruit de sanglots. Et les deux interlocuteurs de ce morne dialogue éprouvèrent comme un frisson, tant la rafale, en battant le rocher, venait de faire vibrer les fibres les plus intimes de leur être.

Pierre prit les deux mains de sa nourrice et la baisa doucement sur le front.

— A ton tour, écoute-moi, dit-il. Tu ne veux plus m'appeler ton fils ; tu m'appelles « monsieur le comte ». Soit ! Tu ne m'empêcheras point de t'appeler « mère ». Eh bien ! c'est à ma mère que je m'adresse. Réponds-moi du fond de ta tendresse, avec toute la sincérité, car, vois-tu, j'ai besoin de tout ton cœur pour y verser le mien ; mère, je souffre.

A ces paroles, la vieille femme ouvrit ses bras à l'officier.

— Va, je la devine, ta souffrance, Pierre, ou plutôt, je la connais. Et c'est pour cela que, tout à l'heure, j'ai parlé comme je devais le faire. Tu souffres parce que, sans le savoir, tu as laissé ton cœur se prendre à d'autres rêves, à d'autres espérances, et que tu te reproches, mon pauvre enfant, de trahir la fidélité que tu crois devoir à la morte.

Il s'écria :

— Comment sais-tu ?

Elle hocha de nouveau la tête et sourit.

— Comment je sais votre secret, monsieur le comte ? Mais tout simplement, je vous assure, comme tout le monde aurait pu le savoir à ma place. Moi, ça m'était bien facile, puisque je connais toute votre histoire, puisque je connais encore mieux votre cœur. Du jour où cette jeune fille est venue ici, la belle demoiselle qui a son visage en même temps que son nom, j'ai compris que vous subiriez son influence. Je l'ai subie moi-même, moi, la mère de l'autre. Je l'ai vue si bonne et si charmante, si pleine de délicatesse et de grâce, que, tout de suite, je me suis dit : « Voilà la femme qu'il faut à Pierre. »

L'Onnois revint s'asseoir auprès de la table. Il laissa retomber sa tête sur ses mains, et s'abandonna aux réflexions.

Ainsi, ce qu'il croyait être son secret ne lui appartenait plus. C'était donc bien visible qu'il aimait l'étrangère, puisque sa nourrice, la mère de l'autre, comme elle se désignait elle-même, s'en était aperçue ? Le mal avait donc fait bien des progrès qu'il se fût ainsi sur ses traits !

Il demeura immobile, agité de sentiments

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ALBERT CHARTIER

JEUDI 16 Octobre 1890,

Avec le concours de M. MALARD, du Gymnase, Mlle CASTELLI, du Vaudeville, Mlle GÉNIN, du Palais-Royal, M. GILLES ROLLIN, des Variétés, M. BRELET, du Châtelet, Mlle SIMIANNE, de l'Ambigu, M. NÉCHAL, des Folies-Dramatiques.

Le plus grand succès actuel de Paris

Le Pompier de Justine

Comédie-Bouffé en 3 actes, de M. A. Valabrègue et G. Davril.

On commencera par MADAME A SES BREVETS comédie en 1 acte, de MM. Albin Valabrègue

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

FAITS DIVERS

Très étonnant, le Conseil municipal de Chambéry; il vient de voter 5.000 fr. pour contribuer à l'érection d'un monument commémoratif de l'annexion de la Savoie... en 1792.

Le Constitutionnel lui rappelle que l'annexion est de 1860. Il est vrai que c'était sous l'Empire et que les républicains suppriment volontiers ce règne de l'histoire.

CASSE-TÊTE CHINOIS

Lisez à petites doses :

M. Lamerre a épousé M^{lle} Lepère; de ce mariage est né un fils qui est devenu le maire de sa commune.

Monsieur, c'est le père; maïame, c'est la mère, et les deux font la paire. Le fils est le maire Lamerre. Le père, quoique père, est resté Lamerre; mais la mère, avant d'être Lamerre, était bien Lepère. Le père est donc le père sans être Lepère, puisqu'il est Lamerre, et la mère est Lamerre, étant née Lepère, mais n'a jamais pu être maire.

Le père n'est pas la mère, toute étant Lamerre. Si la mère meurt, Lamerre qui est le père et qui n'a jamais été Lepère, pas plus qu'il n'a été le père de la mère du maire, le père, dis-je, devenant veuf, la perd, et le père Lamerre, ainsi que le maire Lamerre, perdent la tête...

... Et moi aussi.

Paysannerie :

La petite Suzon apporte à son curé un superbe morceau de beurre couvert de capricieuses arabesques.

— Avec quoi donc ta maman fait-elle ces jolis dessins-là, ma petite fille ?...

— Eh ! monsieur l'curé, c'est avec not' peigne...

A la Chambre :

— Figurez-vous qu'hier, au plus beau passage de mon discours, deux de mes amis se sont mis à dormir !

divers, ne prononçant pas une parole, n'osant même relever la tête.

La voix toute proche de Mariannik le rapela à la réalité.

— Monsieur le comte, il ne faut pas vous faire de la peine pour cela. Je vous dit que j'ai vu ma Jeanne, qu'elle m'a parlé, qu'elle m'a ordonné de vous dire ce que je vous dis. Les morts ne sont pas jaloux, puisqu'il sont heureux. Aimez la demoiselle. Vous le pouvez, elle est digne de vous.

Il releva le front et la regarda.

Elle lui parlait posément, avec un sourire tranquille, presque gai. Il lui vint alors à la pensée qu'elle disait vrai, qu'elle avait vu très réellement le doux fantôme, que Jeanne lui conseillait elle-même cet amour. Et, partagé entre ces deux sentiments, singulièrement calme à cette heure qu'il était allégé du remords, ou plutôt de son scrupule, il craignit de se fier à lui-même. Derechef il se leva, repoussa sa chaise, et décrocha à une patère le suroit de toile cirée des courses à travers l'ouragan.

— Où vas-tu ? demanda Mariannik, en joignant les mains.

— Je sors, répondit brusquement Pierre.

— A cette heure et par ce temps ?

— Voilà ce que c'est que de faire des phrases ronflantes.

Dans un restaurant :

Un consommateur agacé par les offres intempestives du garçon.

— Mais, je vous en prie, donnez-moi donc un peu de répit.

Le garçon s'en va. Après cinq minutes, il revient.

— Du répit, monsieur, il n'en reste plus du tout !

VARIÉTÉS

Un de nos honorables concitoyens, vieillard des plus gais et des plus sympathiques, nous a adressé, il y a quelques jours, des réflexions qui lui ont été suggérées par la lecture dans l'Écho Saumurois de la biographie du général Bontemps. Bien qu'il connaisse son Virgile, l'excellent homme n'a certes point la prétention d'écrire comme Alphonse Karr, que viennent de perdre les lettres et... l'horticulture; il est seulement son contemporain, et, comme lui, aime ardemment son pays, est fier de son « Saint-Raphaël », c'est-à-dire de sa jolie ville de Saumur — avec ou sans Maison-Close. On voit qu'il est possible de trouver quelques points de ressemblance entre l'illustre auteur des Guêpes et notre aimable correspondant.

Causerie d'un Octogénaire

Excursion à Varrains. — Qui trop embrasse... manque le train. — L'ancien cimetière de Varrains : le tombeau du général Bontemps. — La faute d'une commune. — La famille du général; son nom à donner à une rue de Saumur. — La rue Verte; ce quartier il y a soixante ans. — Chemin vert ou Allée des soupirs. — Le Champ de foire. — Urbain Fardeau; un de ses faits d'armes. — La rue Bontemps et la rue Fardeau.

Monsieur le Directeur,

Profitant de l'un des beaux jours dont ce splendide automne se montre si prodigue jusqu'ici, j'accompagnai tout récemment à Varrains une dame de Paris en villégiature dans notre charmant pays aux sites renommés. C'était pour moi un véritable bonheur de me retrouver au milieu de campagnes que j'ai tant parcourues autrefois; je me trouvais pour ainsi dire rajeuni en respirant à pleins poumons cet air pur vivifié par les chauds rayons du soleil.

Mais nous avions fait le petit voyage en chemin de fer; et le soir, pour regagner Saumur, nous arrivions à la gare juste au moment où le dernier train venait de s'éloigner. Ce contretemps nous condamnait donc à faire pedestrement la route.

La nuit commençait à poindre lorsque nous montions la rampe qui conduit à l'église de Varrains, et, arrivés sur la place qui la précède, l'ombre des collines se projetait déjà au loin dans la plaine.

Je me rappelai alors que, dans mon enfance, en allant voir des parents habitant Saint-Cyr et Brézé, je ne manquais jamais de m'arrêter cha-

Il la considéra. Pourquoi lui faisait-elle cette question? Est-ce que cela ne lui arrivait pas chaque jour? Est-ce que cent fois déjà il n'avait pas affronté la tourmente pour secourir les détresses de son prochain? Ses yeux exprimèrent clairement sa stupeur, car la vieille femme baissa la tête et s'interrogea plus.

Il ouvrit la porte. Une bouffée de vent la jeta sur lui, éteignit la lampe et fit siffler le foyer.

— Jésus! s'écria la vieille femme.

Et pourtant Pierre franchit le seuil. Il se rejeta dans les ténèbres extérieures, funèbres et glacées. Un frisson le pénétra jusqu'à la moelle. C'était le vent du nord-est qui avait pris possession de l'Océan.

Il marcha. Jamais la nuit et la mer ne lui parurent plus majestueuses et plus terribles. Ce n'était pas la tempête, à vrai dire, car le ciel n'avait pas un nuage, et, au milieu des étoiles scintillantes, la lune montrait son disque plein. Mais l'eau n'en était pas moins formidable sous le fouet des rafales. A droite, à gauche, aussi loin que la vue s'étendit, la nappe noire était zébrée de lignes neigeuses.

(A suivre.)

que fois un instant auprès du cimetière, pour contempler le mausolée du général Bontemps, adossé au mur, et comprenant une pyramide surmontée d'une urne en marbre noir.

Ce cimetière n'existe plus depuis longtemps déjà; c'est aujourd'hui la place de l'Église, et c'est là que la jeunesse du pays se réunit aux jours de fêtes et d'assemblées: comme dans bien d'autres villages, on danse sur le terrain même ou tant de larmes ont été versées!

Ayant lu, deux jours auparavant, dans l'Écho Saumurois, la biographie du général Bontemps, je ne pus m'empêcher, en passant sur cet ancien champ de repos, de faire quelques réflexions. Les cendres du vaillant compatriote ainsi que le tombeau élevé par sa famille ont été, il est vrai, transférés dans le nouveau cimetière; mais pourquoi, me disai-je, une commune aussi riche que Varrains n'a-t-elle pas songé à élever une colonne, un monument quelconque, tant simple fût-il, à l'endroit où, pendant plus d'un demi-siècle, a reposé le corps d'un héros? Ce souvenir, perpétué en place publique, eût été, selon moi, des plus glorieux.

J'ai particulièrement connu la famille du général, famille nombreuse, et je me suis souvent entretenu de lui avec son frère, surtout avec ses nièces dont l'une était l'amie de ma mère et l'autre la femme de l'un de mes plus proches parents. Vous comprendrez donc, Monsieur le Directeur, pourquoi j'insiste sur l'éminente personnalité de cette illustration saumuroise.

Ce qui m'a encore engagé à vous adresser mon humble prose, en outre de la biographie publiée par vous, c'est l'idée, émise par un de vos confrères, que le nom glorieux de Bontemps fût donné à l'une des rues de la ville de Saumur, idée que je partage entièrement. Combien il est regrettable que cette lacune n'ait pas encore été remplie!

Mais je ne suis pas du tout partisan que l'on débaptise certaines rues: il en est dont les noms semblent de nulle importance et qui souvent sont attachés à notre histoire locale.

Par contre, j'avoue que la rue Verte, par exemple, porte un nom qui pourrait être supprimé sans inconvénient, d'autant plus qu'il n'y a pas bien des années que, faute de mieux, elle reçut cette dénomination.

Mes contemporains, qui se font de plus en plus rares, savent aussi bien que moi que la rue Verte, vers 1828, — je parle de longtemps! — n'était qu'un chemin boueux entre deux murs protégeant des jardins maraichers. Il aboutissait à la prairie, traversée par une voie étroite bordée par deux larges fossés recevant les eaux pluviales. Un vert tapis de lentilles recouvrait l'eau de ces fossés et la reine des étangs y coassait à plaisir. Cet endroit était appelé vulgairement *Chemin vert* ou *Allée des soupirs*.... De même qu'au milieu de la ville, près du Théâtre, chacun pouvait se reposer *Sous les tilleuls*. de même ici on voyait parfois à la nuit tombante, dans la belle saison, passer de gais promeneurs, et aussi des amoureux qui, tout le long des grands peupliers, « et sous l'œil des cieus », comme dit la chanson, s'en allaient deux par deux.

En suivant ce chemin « rempli d'ombre et de mystère », on arrivait à un pré, non loin du Pré au clercs, puis on détournait à gauche par un chemin qui existe toujours et conduit rue Saint-Lazare, pour sortir de la ville en prenant l'ancienne route de Doué.

Notre Champ de foire, la rue Fardeau, ses constructions, ses jardins, occupent aujourd'hui l'emplacement de ce qui n'est plus qu'un souvenir du passé. Je m'arrêteraï bien pour dire qu'avec certains travaux d'amélioration et d'entretien, le Champ de foire actuel, avec ses platanes haute futaie, entouré de nombreuses rues adjacentes, deviendrait une des plus agréables promenades de Saumur; qu'on pourrait y donner des concerts, des fêtes foraines, etc., attirant ainsi un peu la foule de ce côté; mais je veux dire quelques mots de l'excellent docteur Fardeau qui a donné son nom à la principale rue de ce quartier, bien que son histoire ne soit point ignorée de bon nombre de Saumurois.

Urbain Fardeau, que j'ai parfaitement connu

et qui est mort en 1844 à l'âge de 78 ans, était né à Varennes. Presque contemporain de Bontemps, il entra comme celui-ci d'abord dans les ordres. Dès avant la Révolution, il était déjà vicaire à Vivy, près Saumur. Bientôt il mit de côté la calotte et le rabat pour voler, comme les jeunes gens de son âge, au secours de la patrie en danger. Il fut placé dans la cavalerie et accomplit de brillants faits d'armes dont l'un a été illustré par la peinture et l'imagerie. C'était à la journée de Lodi. Rencontré avec un seul cavalier par un corps autrichien fort de 600 hommes, Fardeau se précipite avec une audace surhumaine, saisit le commandant et lui porte la pointe de son sabre sur la poitrine. « Bas les armes! lui dit-il, l'armée française est derrière moi. » Le chef ennemi, terrorisé par cette menace, se rend avec tous ses officiers: la colonne est ainsi faite prisonnière.

Tout cela est de l'histoire, Monsieur le Directeur, et j'aurais pu me dispenser d'en écrire si long. Mais vous comprenez le but réel de cet article. Je demande donc humblement à notre municipalité — la chose est si facile! — de vouloir bien donner le nom du général Bontemps à la rue Verte, située en ligne directe avec la rue Fardeau, ne serait-ce qu'en raison de la coïncidence qui a existé dans la brillante carrière de ces deux enfants du Saumurois. Fardeau, par ses actes héroïques bien connus; Bontemps, pour s'être illustré à la bataille de Zurich, sous les ordres de Masséna, et dans maintes circonstances, font véritablement honneur à notre pays. Enfin, il n'est pas sans utilité de rappeler aux jeunes gens, à une époque où l'enthousiasme, le chauvinisme semblent sommeiller, ce que peut produire l'amour de la patrie chez des âmes nobles et vaillantes comme celles de Bontemps et de Fardeau.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

UN OCTOGÉNAIRE SAUMUROIS.

BOURSE DE PARIS

Du 15 Octobre 1890

3 0/0	93 40
3 0/0 amortissable	94 60
4 1/2	106 20

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 15 octobre 1890 :

TEXTE. — Le cardinal Newman et la crise religieuse en Angleterre (suite et fin), M. E. L***. — Messes Ronges. — Tramway funiculaire de Belleville. — A propos de l'art culinaire et d'un examen de jeunes filles (suite), M. Félix Hémet. — Une eau miraculeuse en Russie. — Le phrynosome du Jardin des Plantes. — Un cas de conscience, nouvelle (suite), M^{me} J. Colomb. — Mosaïque découverte à Sens.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel le paquet	70
— Génie extra	85
— Double pression	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogram., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE ROUSSE

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Rousse, maître d'hôtel à Souzay, Les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le samedi 18 octobre 1890, à 3 heures précises du soir, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics. Les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées. Chaque créancier peut se faire représenter.

Pour extrait,
(773) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 2 juin 1890, enregistré et signifié, Il appert : que M. Ernest Souchard, tailleur d'habits, demeurant à Beaufort-en-Vallée, admis à l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 30 janvier 1889, Ayant pour avoué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 41, A obtenu le divorce contre la dame Emilie Chavet, son épouse, demeurant à Saumur, rue d'Orléans. Ladite dame ayant eu pour avoué dans l'instance M^e ALBERT, avoué à Saumur. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le 15 octobre 1890. COQUEBERT DE NEUVILLE.

A VENDRE COUPES DE BOIS

Situés sur la terre de Brézé, Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire) Ces coupes sont à exploiter en 1890 et 1891. Ensemble 60 hectares 73 ares 82 centiares. Les bois du Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive. Les bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

EXERCICE 1890-1891
Coupe des semis d'Asnières
174 anciens. — 207 modernes. — 250 cadets. — 152 balivettes.
Coupe des Bois-des-Loges.
34 anciens. — 53 modernes. — 158 cadets. — 97 balivettes.
Coupe de la Fosse-de-Bournée.
132 anciens. — 498 modernes. — 377 cadets. — 901 balivettes.

EXERCICE 1891-1892
La Petite-Coupe-d'Asnières
61 anciens. — 132 modernes. — 322 cadets. — 209 balivettes.
La Coupe de la Charbonnière
94 anciens. — 125 modernes. — 374 cadets. — 238 balivettes.
Coupe de la Bouchardière
45 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 236 balivettes.
Coupe du Petit-Bois-Semé-de-la-Bouchardière
45 anciens. — 14 modernes. — 36 cadets. — 21 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés ; il pourra également écorcer. On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les coupes comprises dans l'exercice 1890-91. S'adresser, pour renseignements, à M. EPOUDRY, régisseur de la terre de Brézé. (774)

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'auclable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
LA BELLE Propriété de Villeneave Commune de Souzay, Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés. S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagnoux, ou à M^e LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (397)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an. S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Nicolas, 33 Pour la Saint-Jean prochaine S'adresser à M. BOURGUIGNON.

TRÈS BON et BEAU Bois de chauffage

FRÈNE & ORMEAU Livraison à domicile, par stère ou par corde. M. Ch. CARICHOU informe les personnes désireuses de se procurer du très bon bois de chauffage, qu'une partie de la coupe de sa propriété de Dampierre est à Saumur (maison Leroux, quai Saint-Nicolas). M. BRETON rue de la Petite-Bilange, est chargé de vendre ce bois pour le compte de M. Carichou. Pour les réglemens, s'adresser à M. Ch. CARICHOU, Villa Angelo, à Beaulieu. (746)

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65
— Poulain, — 2 fr. — 1.70
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70
— C^e Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 Tablettes. 1.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aigues-Belle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2kil 1.20 N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfin, — 1.50 N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60 Remise de 5 O/o par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	6 »		9 34	10 12	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13
Liniers-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»
Vivv	12 2		»	3 49	8 17	»
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»
(départ)		8 31	10 37	»	4 41	8 30
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49
Brézé-Saint-Cyr		9 11		»	4 37	8 56
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40
Niort			3 58	4 30	8 42	4 40
Saintes				6 24	11 52	2 22
Bordeaux				9 52	4 18	9 11

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40		8 20	
Saintes			7 12	9 9	11 39	5 43
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)		7 47	11 44	1 34	3 12	5 39
(départ)		7 57	11 54	1 39	3 16	5 43
Vivv		8 11	12 10		3 28	5 57
Blou		8 20	12 19		3 36	6 6
Vernantes		8 33	12 33		3 47	6 19
Liniers-Bouton		8 46	12 45		3 58	6 31
Noyant-Méon		9 1	12 58	2 15	4 10	6 45
Château-du-Loir		10 22	2 4	2 55	5 22	7 58
Chartres		2 47		5 56	9 20	12 4
Saintes		5 50		7 30	11 50	2 27
Bordeaux						

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41
Port-Boulet	8 40	12 26	6 50	8 10
Chinon	9 4	1 7	7 44	9 4

POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	
Moncontour	7 41	10 47	2 42	
Loudun	8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	5 30
le Vandelnay	7 2	9 39	4 46	5 10
Baugé	7 44	9 51	5 30	5 21
Doné	7 22	9 58	6 16	5 29
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 10
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52	6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7	6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53
— (départ)	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45	7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 43
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35
Tours ar.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 11
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890 MAIRE, Certifié par l'imprimeur soussigné,